

Séance du 14 janvier 2020 à 20h15

Première séance ordinaire de la session de printemps, législature 2015-2020.

Le C.M. est présidé par Madame Marie-Béatrice Meriboute, Maire.

Présents :	Mesdames	Mélanie Baudet Catherine Sermet Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Julien de Grandbois Guillaume Fatio Didier Favre Henri Louvrier Jean-Jacques Nussbaumer Pascal Widmer
	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
	Monsieur	Vincent Hornung, adjoint
Excusés :	Messieurs	Matthieu Devenoges Christian Tripod

Ordre du jour :

1. Transports publics – Léman Express
Invités : M. Benoît Pavageau et Mme M. Guillot, OCT Genève
2. Approbation des comptes 2018 de la Fondation communale de Céligny
Invité : M. Eric Leiglon, Président du Conseil de la fondation
3. Droit de veto du Conseil Municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises
4. Ouverture d'un crédit d'investissement de 150'000.- CHF pour la restructuration de la place de jeux sur la parcelle 369 (route de Céligny)
5. Consultation du Conseil municipal sur le projet de modification de la Loi sur l'administration des communes concernant les membres suppléants dans les conseils

.....
Mme Meriboute ouvre la séance en souhaitant une bonne année à tous. Elle excuse M. Devenoges et présente Mme M. Guillot (responsable des offres en transports urbains à l'Office Cantonal des Transports) et M. B. Pavageau, directeur de l'OCT, que le Conseil municipal a souhaité rencontrer.

Mme le Maire rappelle qu'en février 2019, le schéma directeur du réseau du rail a été accepté par une résolution du Conseil municipal et elle relit ce texte pour resituer le contexte :

Vu que la République et Canton de Genève fait un grand effort de développement des transports publics, effort que la commune de Céligny salue,

Vu que Céligny apprécie également l'arrivée au ¼ h, du Léman Express en gare de Coppet/Vaud, utilisée par les Célignotes entre autres,

Vu qu'il faut coordonner tous les moyens de transport afin que la région de Coppet puisse tirer profit au mieux de cette cadence au ¼ h.

Vu que les cantons de Genève et Vaud sont concernés et font partie de la Région du Grand Genève,

Vu que l'afflux massif de véhicules en provenance du canton de Vaud, de Céligny/Genève et de la France doit être limité à l'entrée de Genève,

conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Mme le Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents,

- D'accepter la mise à jour de la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau du rail.
- De demander que les horaires des bus TPN à Coppet qui desservent toutes les communes proches soient revus pour obtenir une meilleure cadence, à la ½ h., voire au ¼ h.
- De recommander au Canton de Genève d'améliorer la coordination entre les cantons de Genève et Vaud concernant tous les transports publics.

Depuis Mme Meriboute a continué ses échanges avec M. S. Dal Busco, Conseiller d'Etat qui, dans une de ses réponses, a précisé que le canton de Vaud n'est pas intéressé à augmenter les cadences des bus depuis la gare de Coppet.

M. Pavageau explique que Céligny est un cas très particulier vu sa situation géographique et que la Confédération est aussi partie dans ce dossier. Mme Guillot, quant à elle, a préparé une présentation focalisée sur la ligne 811 des TPN qui dessert Céligny.

Dans les grandes lignes, voici ce qui ressort de la présentation et des questions-réponses :

- Déficit sur cette ligne de 2,6 mios et les cantons et la Confédération se mettent d'accord pour combler ce déficit. Vaud assume 88,2 % et Genève 11,8 % (soit CHF 220'000.-). La majorité de cette ligne étant vaudoise, elle est donc pilotée par ce canton.
- Cette ligne est "saine" avec un taux de couverture de 34,7 % prévisionnel, normal. La Confédération ne finance plus dès que ce taux de couverture est inférieur à 20 %.
Le taux de participation au niveau national est fixé en fonction de la péréquation entre les cantons. Pour Genève 27 % de participation et Vaud 49 %. Sans cette subvention les coûts des transports publics seraient encore plus élevés.
- Les effets de la mise en service du Léman Express se feront sentir d'ici à 2 ans.
- L'application de loi sur les transports de voyageurs est stricte, l'offre annuellè étant indemnisée par la Confédération en fonction de la fréquentation du tronçon de la ligne le plus chargé. Pour la 811 : 1'084 personnes par jour. A ce tronçon correspond un nombre de paires de courses. A ce jour : 29 paires. Si le canton veut plus de courses, il doit alors les financer à 100 %.
- Vaud développe beaucoup de lignes régionales et a une organisation différente de Genève. Le but est un traitement équitable entre toutes les lignes. En conséquence, faire un effort pour une ligne particulière ne serait pas légitimé.
- M. Pavageau explique que 20mios ont été libérés par Genève pour le Léman Express.
- Pour M. Hornung, vu que le Léman Express est au ¼ h sans amélioration à Coppet, et que le coût des transports publics a explosé, les gens vont utiliser leurs véhicules. Il est rappelé que, pour les Célignotes ayant déjà un abonnement mensuel ou annuel, il n'y aura pas d'augmentation de coûts à leur charge. Par contre, cet arrangement n'existe pas sur les billets.
- M. Pavageau explique que l'introduction du Léman Express a permis la remise en conformité des coûts des transports publics de la région au système suisse, soit au pro rata des km roulés. La différence était auparavant supportée par les impôts genevois pour circuler sur Vaud (proche de Genève). En comparaison avec d'autres grandes villes comme Zurich par ex., les tarifs restent intéressants à Genève puisque ce sont les impôts qui financent les transports publics.

Le canton de Vaud a pris des mesures transitoires en finançant les personnes déjà au bénéfice d'abonnements et habitant dans les communes ayant profité du système Unireso genevois, aboli depuis le 15.12.2019.

- Il n'est pas possible d'avoir deux flottes (petits et grands) véhicules sur une même ligne.
- Aucune planification pour l'extension des voies CFF dans la région, les projets étant déjà arrêtés jusqu'en 2035.
- Il est relevé que, pour Céligny, l'introduction du Léman Express n'apporte aucun avantage. Le prix des billets a nettement augmenté et, de plus, les difficultés de stationnement à Coppet sont importantes. M. Pavageau ne connaît pas le problème de non-accessibilité pour les non-vaudois aux parkings. L'abonnement d'une Célignote aurait été résilié. M. Pavageau n'a pas connaissance d'un futur P+R sur Coppet.
- Mme Meriboute a participé à un forum économique de la région et transmet que le syndic de Coppet a répondu à l'une de ses questions qu'il ne veut pas agrandir le parking car cela attirerait encore plus de voitures. Pour M. Pavageau, le canton de Vaud devrait reprendre ce dossier.
- M. Pavageau doit rencontrer Mme Gorrite et M. Dal Busco fin janvier et il abordera entre-autres le thème des cadences. Mme le Maire demande à être informée de la suite donnée à cet entretien. Elle transmet que la ville de Versoix craint un afflux de véhicules important si Coppet ne fait pas d'effort.
- Les chauffeurs de bus, ainsi que le personnel aux guichets, ne sont pas au clair pour la vente des billets (zones utiles). Aux automates, la machine calcule jusqu'à la prochaine gare principale. Mme Guillot confirme qu'il faut demander Céligny-village ou gare à gare de Genève + la zone 10 pour circuler à Genève.
- Les jeunes Célignotes qui se rendent au Cycle d'orientation de Versoix ont des horaires irréguliers. Avec la suppression de deux paires de trajets sur la ligne 811 (milieu de matinée et milieu d'après-midi), ils n'arrivent plus à rentrer. Les parents se déplacent en voiture pour aller les chercher. D'autre part, le bus n'attend pas l'arrivée du train s'il a un peu de retard. Ces jeunes sont donc doublement prétextés. M. Pavageau prend note de cette remarque.
- Les bus articulés ne peuvent pas traverser Céligny. Mme Guillot en prend note.
- Les chauffeurs TPN ne s'arrêtent pas si les jeunes ne lèvent pas la main. Selon le règlement des TPG, s'il y a une personne à l'arrêt, le bus doit s'arrêter. M. Pavageau ne connaît pas celui des TPN.
- En cas de problème rencontré avec ces transports publics, il faut faire remonter les informations à la Mairie (avec détails : heures, lieu, n° bus) qui transmettra ou utiliser Ge-transports pour signaler les faits au Canton de Genève.
Ndlr : ge-transports@etat.ge.ch ou tél. 022 546 87 00
- Mme Meriboute précise que la secrétaire communale, Mme H. Schütz, a aussi assisté à cette présentation car c'est elle qui répond au guichet et au téléphone concernant le remboursement des abonnements.

Mme Meriboute remercie Mme M. Guillot et M. B. Pavageau de leur présence.

1. Approbation des comptes 2018 de la Fondation communale de Céligny

Mme le Maire accueille M. Eric Leiglon, président du conseil de la Fondation, et le remercie d'être présent.

Ce dernier se montre désolé que les comptes 2018 soient présentés aussi tard mais l'introduction de MCH2 a aussi eu des influences sur les fondations communales avec l'introduction d'un nouveau plan comptable, une réévaluation des bâtiments et un contrôle renforcé. Il rappelle que la loi n'impose pas de délai pour l'approbation des comptes.

Les éléments importants 2018 sont les suivants :

- Bénéfice : 18'000.- CHF, revenus en hausse. Taux d'occupation bon.
- Rénovation des appartements à chaque opportunité pour un montant de l'ordre de 70 à 90'000.- CHF par objet (électricité, sanitaires, sols, cuisine, remis au goût du jour).

- En 2018 : 4 appartements et le local commercial (salon de coiffure) ont été rénovés.
- Amélioration des communs : changement des luminaires (LED) et extinction automatique, élagage et modification des arbustes autour. Interventions techniques (vase d'expansion, joints de dilatation, tableau électrique, drainage bouché par racine, entre autres).
 - Bons échos sur le travail de la concierge (décorations, solutions, aide, contacts, etc).

Par contre, en 2018, les locataires ont transmis des impacts négatifs concernant le CAD des Grands-Chênes, soit :

- Le chauffage démarre trop tard dans la saison.
- Il y a eu des soucis avec l'eau chaude sanitaire, ce problème a été réglé.
- 80 % des locataires sont venus avec des remarques désagréables concernant le coût des charges. M. Leiglon rappelle que la Fondation a investi 60'000.- CHF dans le CAD au lieu de changer ses chaudières à mazout. Ainsi, la moitié du surcoût aurait dû être compensée. La régie n'a malheureusement pas augmenté les mensualités liées aux charges, provoquant des frustrations et mécontentements à la réception des décomptes. Pour M. Leiglon, ces équipements nécessitent une mise au point et le rendement de la première année n'a pas été optimum. Le système est actuellement plus efficient.
- M. Favre rappelle que les utilisateurs hors Grands-Chênes consomment 70% de l'énergie produite. Les Grands-Chênes amortissent les installations et paient les frais de fonctionnement hors combustibles à hauteur de 70 %.
- La communication aurait dû être plus importante pour expliquer ce mode de chauffage pérenne, cycle court (bois de la région), etc.

Mme Meriboute s'étonne de l'ampleur des revendications annoncées par M. Leiglon, sujet qui n'a pas été abordé au Conseil de la Fondation communale. Pour M. Leiglon, la Fondation a pris ses responsabilités et investi. Ce dernier a eu beaucoup d'échanges avec la régie. Il relève encore que le CAD est un choix politique de la commune.

Pour M. Hornung, concernant les problèmes d'eau chaude, des travaux auraient dû être effectués par la Fondation et ceux-ci n'ont pas été réalisés en temps utile. M. Hornung rappelle que la Fondation avait la volonté d'effectuer une isolation thermique, qui n'a pas encore été effectuée. Donc les locataires en paient aussi les conséquences.

M. Leiglon explique que des fenêtres triple vitrage ont été posées et que toutes les portes ont été changées. Par contre, depuis 2016, l'IDC est dans le rouge par rapport aux exigences cantonales. En conséquence, un audit thermique a été lancé qui a permis de démontrer que les bâtiments ont des problèmes classiques d'une structure datant des années 1970.

Trois solutions sont possibles pour lancer des travaux :

- 1: solution minimaliste entre 1,3 et 1,5 mio
- 2 variante intermédiaire
- 3 variante étendue entre 3,5 et 4 mio

Une réflexion est en cours pour la fermeture ou non des cages d'escaliers, la construction actuelle augmentant la surface de déperdition de chaleur.

M. Leiglon explique que le Conseil de la Fondation a pris la décision d'étudier ces problèmes thermiques de façon approfondie. Un architecte devra collecter toutes les données et faire des appels d'offre AIMP (marché public) compte tenu des montants en question. Tout cela prendra du temps. Le but de M. Leiglon est d'arriver fin 2020 avec un projet ficelé et de commencer les travaux en 2021.

Pour 2019, les objectifs ont été atteints avec la refonte des statuts de la Fondation communale et la réalisation de l'audit énergétique. Une planification quinquennale des travaux doit être effectuée.

Mme Sermet s'étonne de trouver le nom des locataires dans le compte de gestion.

M. Widmer, se référant à la photo en page de garde dudit compte, fait remarquer que le bois des boiserie extérieures se dégrade et se désagrège. M. Leiglon confirme que la peinture des volets est écaillée et qu'ils sont en mauvais état. Il a bloqué ces travaux de réfection, voulant profiter des travaux d'assainissement thermique pour les relancer.

Mme Meriboute remercie M. Leiglon de sa présence et de ses explications.
Ce dernier quitte la séance à 22h.

Mme Boissier fait remarquer que l'absence de la comptable a aussi généré du retard dans la procédure d'approbation des comptes 2018 (sous nouveau régime MCH2).

Mme Meriboute lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2018 de la Fondation communale de Céligny

Vu le rapport de gestion 2018, le compte de pertes et profits et le bilan 2018 de la Fondation Communale de Céligny,

vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2018, du 16 décembre 2019,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 20.11.1970,

conformément à l'article 30, al. 1, let. i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'approuver les comptes 2018 de la Fondation communale de Céligny.

2. Droit de veto du CM sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises

Il s'agit d'une demande de financement de CHF 800'000.- en faveur de la Nouvelle Comédie, pour des équipements scéniques mobiles.

Décision :

Le CM ne fait pas usage de son droit de veto.

M. Nussbaumer aimerait un retour sur ce que pensent les autres communes en ce qui concerne ces décisions de l'ACG. M. Hornung rappelle qu'il s'agit d'utiliser le Fonds Intercommunal alimenté par toutes les communes, pour soutenir des activités pour la population du canton. Mme Boissier propose de faire suivre aux conseillers municipaux la réponse concernant ces décisions.

Pour M. Fatio, s'il y a des réticences dans les conseils municipaux (p. ex. trop d'objets culturels), il faut demander de réorienter les projets subventionnés par le FI.

Mme Chassot Leiglon pense que l'information devrait remonter à l'ACG.

Mme le Maire propose d'en parler aux communes de la rive droite du lac et de proposer ce thème pour une prochaine assemblée de l'ACG.

Mme Boissier rappelle que, selon les décisions, la loi devra être changée.

3. Ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- pour rénover la place de jeux sur la parcelle 369 (route de Céligny)

Mme Chassot Leiglon explique aux conseillers qu'un nouveau devis, daté du 9.1.2020, a été distribué ce soir, en remplacement du précédent, joint à la délibération. Le montant final des travaux reste le même, mais les remarques du Conseil municipal ont été intégrées au projet.

Mme Chassot Leiglon présente le nouveau projet. En résumé :

- La haie existante sera complétée par quelques arbustes et elle sera boostée. Une barrière (style parc à moutons) sera posée dans la haie, qui pourra ainsi être taillée par-dessus la barrière. Cette solution est la moins chère.
- M. Hornung a interrogé des jeunes qui ont envie d'avoir des engins "work out". Entre 12 et 18 ans, il y a 76 jeunes à Céligny. Un espace sera pensé pour eux et Mme Chassot Leiglon aimerait communiquer autour de ces jeux et demander des démonstrations à des professionnels. But : s'amuser en se musclant et point de rencontre.
- La commune ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident. Des panneaux seront installés dans ce sens.
- Des engins de fitness pour adultes et seniors seront également posés. Mme Chassot Leiglon a d'ores et déjà pris contact avec Pro Senectute pour organiser des séances seniors pour les encourager à bouger.
- Tous les engins sont sans piston, donc pas de matériel compliqué. Certains sont prévus pour être utilisés à deux.
- Le vélo permettant de recharger un portable en pédalant a été remplacé par un vélo elliptique, bas du corps et haut du corps et fonction cardiaque peuvent être entraînés.
- Des jeux pour les petits : deux tours avec toboggans. Les jeux à ressort existants seront remis en état et réutilisés.
- Balançoire-panier, appréciée par les petits et les ados.
- Trampoline de sol avec tour en mousse et de l'herbe autour dans un pourtour plus large.
- Pour la pause : 2 tables, une sans tonnelle et une avec, de la vigne est prévue pour la tonnelle.
- Une seule potence avec des balançoires pour plusieurs catégories d'âges.

Pour l'entretien, une maintenance deux fois par an est proposée par l'entreprise Top Jeux SA. Mme Chassot Leiglon pense qu'un seul passage suffira avec la surveillance des employés communaux. Coût un passage : 900.- CHF/pièces en sus.

La garantie va de 5 à 10 ans selon les jeux et matériaux.

M. de Grandbois demande si un bac à sable est prévu.

Pour Mme Chassot Leiglon, c'est possible seulement si l'espace de jeux est fermé, sinon les chiens et chats vont tout salir.

Mme Baudet demande si des poubelles à tri sont prévues.

C'est le cas et Mme Chassot Leiglon cherche des poubelles ludiques avec une gamme de couleurs pour tout le village, sous forme de crayons pour l'école. Elle précise qu'elle est en réflexion plus globale pour les déchets.

M. Nussbaumer demande pourquoi ne pas récupérer certains des jeux actuels en bon état.

Mme Chassot Leiglon explique que les jeux à ressort seront retapés et reposés et que les autres seront remis en état et stockés (sur une palette à l'abri) en attendant de trouver un emplacement adéquat.

Concernant les incivilités possibles, des règles seront mises en place et des rondes demandées à la Police. SDS interviendra aussi lors de ses passages sur la commune. Mme Chassot Leiglon aimerait rencontrer les jeunes pour échanger plutôt que de réprimander.

Pour M. Fatio, il faut éviter la couleur vert clair affreuse de certains jeux. Il faut rester esthétique, pas criard et avoir des jeux qui vieillissent bien. Mme Chassot Leiglon transmet que Top Jeux SA n'a proposé que des jeux et engins sur lesquels ils ont la plus grande garantie.

M. Fatio a des doutes que la vigne suffise à ombrager la tonnelle. Il craint que les ados s'agrippent aux barres et préférerait un arbre bien orienté avec du feuillage. Pour Mme Zuppinger ce qui tombe de la vigne va coller sur la table. M. Nussbaumer pense qu'une glycine créerait une tâche supplémentaire. Pour Mme Meriboute, cet endroit est au soleil et avec de la bonne terre, la vigne devrait pousser. Pour M. Nussbaumer, si la vigne n'est pas belle, la commune va le regretter.

M. Nussbaumer demande si le bassin-fontaine retiré de la plage pourrait être remplacé sur ce terrain de jeux, pour les sportifs. Il n'y a pas d'arrivée d'eau sur cette parcelle et une tranchée devrait être creusée, ce qui n'est pas prévu au budget défini pour ces travaux.

Mme Chassot Leiglon précise que les deux bancs existants seront retirés, remis à neuf et utilisés ailleurs.

M. Hornung suggère de poser un rack à vélos.

Mme Meriboute rappelle qu'il en existe un à côté des immeubles en-dessous de la place de jeux.

M. Hornung lit la **délibération** :

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 150'000.- F pour la restructuration de la place de jeux sise sur la parcelle 369, de 1'595 m2, commune de Céligny

Vu que les jeux actuels ne correspondent plus aux normes de sécurité,

vu la volonté communale de rénover et d'améliorer cette place avec des jeux et engins intergénérationnels,

vu la présentation du projet faite au Conseil municipal le 12 novembre 2019,

vu le devis de Top Jeux SA, Le Lignon, du 9 janvier 2020, totalisant F 150'000.- TTC,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

2. De réaliser les travaux de restructuration de la place de jeux intergénérationnels sise sur la parcelle 369, de 1'595 m2, commune de Céligny.
3. D'ouvrir à Mme le Maire un crédit de 150'000.- F destiné à ces travaux.
4. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

M. Nussbaumer demande si une autorisation de construire est nécessaire. Des riverains pourraient faire opposition car l'utilisation de la parcelle va changer. Pour Mme Chassot Leiglou, il s'agit d'une rénovation et une autorisation n'est donc pas nécessaire.

Elle a présenté ce projet au café-restaurant du Buffet de la Gare, qui n'y est pas opposé.

La nouvelle place de jeux devrait être prête ce printemps.

4. Consultation du Conseil municipal sur le projet de modification de la Loi sur l'administration des communes pour les membres suppléants

A Céligny, s'il n'y a qu'une seule liste, la commune ne sera pas concernée. En effet, ce changement ne concerne que les communes qui ont plusieurs listes.

Mme Boissier explique qu'en cas de longue absence d'un conseiller municipal, un membre du même parti pourrait le remplacer au sein des commissions où il siège, afin que ce parti continue à être représenté.

Pour M. Widmer, cela sera difficile d'avoir un suppléant, qui ne sera pas au courant du suivi du dossier et devra prendre des décisions. Mme le Maire pense que le groupe politique doit informer ses membres.

Pour M. Fatio, ce projet de modification de la LAC a été déposé par trois députés seulement et répond à des problématiques de longs congés. Pour Céligny, cela n'est pas vraiment nécessaire.

Décision :

Ce projet de modification de la LAC est approuvé sur le principe par 3 voix pour, 1 opposition et 5 abstentions.

5. Communications de l'Exécutif

Commission ad hoc "parkings"

Les membres de la Commission des routes sont : J. de Grandbois, président, M. Devenoges, G. Fatio, J.-J. Nussbaumer, C. Sermet et P. Widmer.

Mme Chassot Leiglou pense qu'il faut que le CM nomme une commission ad hoc pour le problème du stationnement dans la commune ou alors il s'agit d'une commission élargie où tous les conseillers viennent. M. Favre demande sur quel laps de temps cette commission devra siéger. C'est difficile de juger.

Décision :

Une commission ad hoc formée des membres ci-dessus et de M. Baudet, H. Louvrier et S. Zuppinger travaillera spécifiquement sur le thème du stationnement.

La prochaine séance est d'ores et déjà fixée au 20.01.2020 à 20h.

Commissions

Mme Meriboute distribue les feuilles de présence 2020 aux présidents des commissions.

Rapport administratif et financier 2019

Mme le Maire demande aux présidents des commissions de préparer leurs rapports et de les transmettre d'ici au 31 mars 2020 au secrétariat.

Elle rappelle que seuls les sujets discutés et travaux de l'année écoulée doivent être abordés.

Chemin du Léman

Mme Meriboute s'est rendue sur place ce matin avec le Commandant de l'ORPC Valavran, car la Protection civile est intéressée à effectuer les travaux d'aménagement.

Le Cdt Granger préconise un escalier d'accès métallique plutôt qu'en bois, car la zone est humide et à l'ombre avec du dénivelé. L'ORPC ne pourra pas réaliser cet escalier, ce qui risque de causer un dépassement de budget. Mme Meriboute communiquera les chiffres dès qu'elle les aura.

Par contre, l'ORPC pourra poser l'escalier, aménager le sentier et installer un banc. Des copeaux sont prévus pour l'accès.

6. Divers et propositions individuelles

Préau école

Mme Baudet signale que les ados crachent dans les trous qui sont restés ouverts suite au déplacement de la barrière de sécurité le long de la route. Des mégots sont aussi jetés à cet endroit. Elle demande que la Mairie fasse quelque chose.

Port – barrière

Mme Sermet signale que la barrière s'ouvre toute seule et retombe d'un seul coup, ce qui est dangereux. Elle demande qu'elle soit réglée.

Pompiers – voirie

M. Nussbaumer demande où en est le projet et M. Hornung répond qu'il a reçu une ébauche aujourd'hui. M. Hornung rappelle que les pompiers ont besoin d'un local plus grand pour éventuellement pouvoir changer de véhicule. Ils ont donc demandé d'intervertir l'utilisation des bâtiments 35 rte des Coudres et 37-39-41 rte de Céligny.

Pour M. Hornung, la voirie fonctionne bien et il trouve dommage de la déplacer au 35 rte des Coudres. Par contre il trouve intéressant de faire descendre les pompiers rte de Céligny, de créer un nouveau local et de trouver des synergies.

M. Hornung a reçu 3 propositions de l'architecte, très intéressantes mais non chiffrées. L'architecte fera une présentation pour récolter les remarques et ensuite les pompiers et les employés seront entendus.

Sécurisation route des Coudres

Mme Chassot Leiglon doit relancer Trafitec, M. Savary.

Conseils municipaux

M. Nussbaumer demande que l'heure des conseils soit décalée quand il y a des invités car la séance est ensuite trop longue.

La séance est levée à 23h25.



Esther Boissier
Secrétaire générale

